POSTULAT – POLICE ET TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ : SE CONNAÎTRE POUR AGIR ENSEMBLE CONTRE LE DEAL DE RUE ET LA PRÉCARITÉ

Madame la Présidente,
Monsieur le Président du Comité Directeur, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

L'Association de communes Sécurité Riviera (ASR) a la chance de disposer d'une police de proximité engagée. Vevey, ainsi que d'autres communes de la Riviera, se distinguent par un travail social de proximité (TSP) reconnu et d'un tissu associatif solide, de la Fondation AACTS à Caritas. Chacun effectue son travail au mieux. Mais force est de constater que le besoin de collaboration ne cesse de croître.

Depuis plusieurs années, la présence de personnes en grande précarité, la consommation et le deal de rue nous posent un réel problème et mobilisent nos services. Nous pouvons citer bien entendu le secteur de la gare de Vevey, ainsi que les scènes observées à la place Robin ou les difficultés rapportées au Panorama (proposant un accueil d'urgence pour la région à Vevey). Ce sont des problèmes que ni la police, ni le travail social ne peuvent régler seul de leur côté. Les villes qui s'en sortent le mieux – notamment Berne et Zurich depuis vingt ans – le disent toutes : c'est le lien et la collaboration entre les deux qui fait la différence. Lausanne elle-même vient de se doter en octobre 2025 d'une nouvelle stratégie drogues et espace public. Son point de départ était notamment que les partenaires manquaient de vision commune et que leurs actions s'éparpillaient au lieu de s'additionner[1].

Ce que disent les professionnels

En septembre 2023, le Groupement romand d'études des addictions (GREA) a réuni à l'Université de Lausanne des policiers et des travailleurs sociaux de toute la Suisse romande, avec le soutien du Canton de Vaud et la participation de la police cantonale. Leurs conclusions tiennent en quelques points de bon sens : la collaboration doit exister à tous les niveaux, des chefs de service aux équipes de terrain ; les rôles de chacun doivent être clairs, sans être rigides ; il faut des espaces de dialogue réguliers pour dépasser l'image que chaque métier se fait de l'autre ; et un référent unique de chaque côté vaut mieux que dix interlocuteurs[2].

Une enquête nationale menée pour l'Office fédéral de la santé publique auprès de plus de 200 services de police et institutions sociales confirme le tableau[3]. Le constat observé est que la collaboration existe presque partout, mais qu'elle repose avant tout sur des contacts informels et sur la volonté et l'engagement de certaines personnes. Par ailleurs, il est rapporté que ce sont les policiers qui la jugent la plus insatisfaisante et qui sont les premiers à souhaiter davantage d'échanges sur le terrain.

---

[1]Chavanne, J. & Zobel, F. (2025). *Stratégie drogues et espace public de la ville de Lausanne.* Lausanne : Addiction Suisse, octobre 2025. https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=16952
[2]Groupement Romand d'Étude des Addictions (GREA). (2023). *Collaboration dans le domaine des addictions et de la sécurité : synthèse et recommandations.* Lausanne : GREA.
https://grea.ch/wp-content/uploads/files/230914_journee_supo_synthese.pdf
[3]Zwahlen, F., Isenhardt, A. & Hostettler, U. (2018). *Enquête sur la collaboration entre les services d'aide dans le domaine des addictions et la police. Analyse à l'intention de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Résumé.* Berne : Université de Berne, Institut de droit pénal et de criminologie, Prison Research Group.
https://www.prevention.ch/files/publicimages/2018_07_25_Rapport_sondage_addictions-police.pdf

Notre vision pour le futur

Les communes membres et l'ASR ont besoin de renforcer une vision commune de la problématique du deal de rue et de la précarité associée. Aujourd'hui, la police a ses objectifs et sa vision, les Villes et les associations ont les leurs. Une évolution à venir, bienvenue, sera l'observatoire social à Vevey, qui doit permettre de renforcer l'observation et l'analyse transversale de la situation et son suivi. Toutefois, si les services et partenaires discutent régulièrement, se coordonnent souvent, personne ne les a réellement mis ensemble, et de façon structurée, au niveau opérationnel quotidien.

Un cap simple doit nous guider, partagé par tous ses acteurs : l'espace public est ouvert à toutes et tous dans les limites de l'usage permis par la loi, mais personne ne doit se l'approprier. Ce cap permet à chaque métier de garder sa mission, tout en œuvrant dans le même sens.

Enfin, les acteurs doivent mieux se connaître. Pas seulement leurs chefs, mais les équipes. Le rapport commandé par la Ville de Lausanne en 2020 le constatait : la coordination existait entre responsables, mais ne redescendait pas ou peu jusqu'aux collaborateurs, qui se connaissaient mal[4]. La Police Nord Vaudois a fait le pari inverse : elle a engagé une intervenante sociale qui a d'abord patrouillé avec les agents, puis, une fois la confiance établie, est passée à un mode d'intervention sur appel. Un an plus tard, le poste était pérennisé et près de quatre policiers sur dix demandaient des équipes mixtes[5].

C'est pourquoi nous invitons le Comité Directeur, en concertation avec les communes membres et les partenaires, à étudier l'opportunité :

1. De définir une **vision et une stratégie commune, formalisée et explicite**, et des objectifs partagés entre police, travail social de proximité et acteurs socio-sanitaires pour l'usage de l'espace public, le deal de rue et ses conséquences, notamment en termes de précarité et de trouble à l'ordre public, en associant les équipes de terrain à son élaboration ;
2. De doter la collaboration quotidienne d'un cadre souple mais explicite et formalisé, par exemple au moyen d'une **charte de collaboration** ainsi que d'une **matrice des rôles** : qui agit, qui décide, qui est consulté, qui est informé et précisant quelles situations relèvent de la police, lesquelles du travail social ou des partenaires ; comment chacun fait appel à l'autre, et quel service ou partenaire assure la coordination de chaque volet. Cela suppose par ailleurs un référent désigné de part et d'autre et des moyens de contact direct (p.ex. numéro directe).
3. D'**améliorer la connaissance mutuelle entre policiers et travailleurs sociaux**, par exemple par des patrouilles communes ponctuelles (en fonction d'objectifs communs pour lesquels cela fait sens), des journées d'immersion croisées ou des formations conjointes ;
4. De mettre en place un **point de situation régulier**, par exemple toutes les deux semaines, entre police de proximité et travail social de proximité, afin de partager une lecture commune du terrain et d'ajuster l'action de chacun ;

---

[4] Zobel, F. (2020). *Stupéfiants et espace public à Lausanne : enjeux et solutions du point de vue des services et des professionnels.* Lausanne : Addiction Suisse. Rapport n° 115, février 2020. ISBN 978-2-88183-255-0. https://www.addictionsuisse.ch/wp-content/uploads/2023/07/Stupefiants_et_espace_public_Lausanne.pdf

[5] Yverdon-les-Bains. (septembre 2025). *Projet ISAP : un an d'expérimentation réussie au sein de la Police Nord Vaudois.* https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/user_upload/Comm_presse__ISAP_09.09.2025.pdf

5. D'intégrer ces éléments dans les travaux de l'Observatoire social en préparation à Vevey, sans en attendre le lancement pour engager les premières mesures.

NB. Un postulat similaire a été déposé au Conseil Communal de Vevey et nous invitons le Comité Directeur à y répondre de façon coordonnée avec les Municipalités concernées.

Pour le groupe Vevey,
Cédric Bussy